

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
HAUT CHEMIN**

6, Rue Dalotte
AVANCY
57640 SAINTE-BARBE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

03 87 77 06 52

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 14 octobre à 20 heures 30, le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Charleville-Sous-Bois, sous la présidence de Monsieur André HOUPERT.

ETAIENT PRESENTS :

BURTONCOURT :	HOUPERT André, MICHEL Daniel,
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	CRIDELICH Jérôme, FERRIN Guido,
LES ETANGS :	LEGENDRE Yves, REMION Jacky,
FAILLY:	TETERCHEN Roland, DALSTEIN Alain,
GLATIGNY :	HOUZELLE Marie-Louise,
HAYES :	KEIL André,
SAINTE-BARBE :	SCHRECKLINGER Didier, BORNEMANN Gérard,
SAINT-HUBERT :	HARAMBOURE Jean,
SANRY LES VIGY :	PROCH Luc,
SERVIGNY LES STE BARBE :	SIMON Joël, HEIB Anne-Marie,
VIGY :	LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey, BOULANGER Hervé,
VRY :	RITZ Jean-Marie, MAST Dominique.

ABSENTS EXCUSES :

GLATIGNY :	STALLONE Victor
HAYES :	BOURY Claude
SAINT-HUBERT :	SALLERIN Roland,
SANRY LES VIGY :	GUIRAUT Lionel,
VIGY :	VANZELLA Alain,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annie VIROT

M. Victor STALLONE a donné procuration à Mme Marie-Louise HOUZELLE pour tous les points à l'ordre du jour.

**DC N°050/2015 CONVENTION RELATIVE A LA FACTURATION, A L'ENCAISSEMENT
ET AU VERSEMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT DE LA
COMMUNE DE BURTONCOURT.**

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire d'établir une convention avec la commune de Burtoncourt afin de déterminer les conditions de versement de la redevance d'assainissement.

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance de projet de convention et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer cette convention avec la Commune de Burtoncourt.

DC N°051/2015 SCHEMA DE MUTUALISATION,

Monsieur SCHRECKLINGER, 1^{er} vice-président, présente au conseil communautaire, l'avancée des travaux de la commission « mutualisation » qui s'est réunie le jeudi 8 octobre 2015.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les propositions de la commission,

DECIDE de retenir :

- **BATIMENTS COMMUNAUX (FONCTIONNEMENT)**
 - Achat des produits d'entretien
 - Location des photocopieurs
 - Fournitures de bureau

- **ENTRETIEN DES CHEMINS ET ROUTES COMMUNALES**
 - Mise à disposition du personnel et du matériel pour déneigement
 - Achat de sel
 - Débroussaillage
 - Fauchage accotements
 - Elagage
 - Curage des fossés (avec autorisation si nécessaire)
 - Balayage

- **ESPACES VERTS**
 - Entretien et achat pour les espaces verts (plantes et matériaux)

- **MAINTENANCE**
 - Système de chauffage
 - Eclairage public

- **CONTROLE**
 - Espaces de jeux pour enfants
 - Equipements électriques de la commune
 - Extincteurs

DC N°052/2015 ADMISSIONS EN NON VALEURS,

Le Président informe le conseil communautaire que Monsieur le trésorier de Vigy, comptable de la communauté de communes, demande l'admission en non-valeur de titres de recettes dont il n'a pu assurer le recouvrement.

Le montant des titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 7.050,04 € dont 14.85 € budget annexe assainissement, 2.521,57 € budget annexe OM et 4.513,62 € sur le budget général.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 7.050,04 € suivant le détail ci-dessous :

- 14.85 € budget annexe assainissement,
- 2.521,57 € budget annexe OM
- 4.513,62 € sur le budget général.

La dépense sera imputée aux articles 6541 et 6542 des budgets 2015.

DCN°053/2015 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission « subventions » réunie le lundi 12 octobre 2015 propose d'allouer les subventions suivantes :

- Association A tempo 57 : 500,00 €
- Troubadours sans frontières : 300,00 €
- Association Entraid'Art : 350,00
- UNC Section de Vigy et Environs : 500,00 €
- Le T.A.D.A. : 400,00 €

Le conseil communautaire après avoir entendu les propositions et en avoir délibéré, A l'unanimité pour 500 € à l'association A tempo 57, 300 € pour Troubadours sans frontières, 350 € pour l'association Entraid'Art et 500 € pour UNC Section de Vigy et Environs

Et par 21 voix pour et une abstention pour 400 € pour le T.A.D.A.

DECIDE d'accorder les subventions proposées par la commission

Les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2015.

DCN°054/2015 ASSAINISSEMENT : ETUDE HESSANGE ET MUSSY ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de faire réaliser une étude pour l'assainissement de Hessange, Commune de Vigy et de Mussy, Commune de Charleville-sous-bois afin de définir le mode d'assainissement.

Il propose également de faire réaliser un plan de zonage d'assainissement sur tout le territoire ainsi qu'un schéma intégré pour les eaux pluviales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le président à lancer ces études.

DCN°055/2015 ASSAINISSEMENT : SPANC

Le Président informe le conseil communautaire qu'il va être nécessaire d'avoir recours à un service public d'assainissement non collectif, et qu'il existe plusieurs possibilités pour le créer, soit se rattacher à un SPANC existant soit en créer un au sein de la CCHC avec un prestataire de service.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREFERE créer un SPANC au sein de la CCHC avec un prestataire de service.

PROPOSE que la commission réfléchisse à un règlement et à l'articulation du service avec un prestataire.

DCN°056/2015 PRESENTATION ET PROPOSITION D'EMMAUS

Le Président expose au conseil communautaire la proposition d'Emmaus concernant la création d'une recyclerie dans la déchetterie. Concrètement un container serait réservé à EMMAUS pour déposer les objets ré-employables.

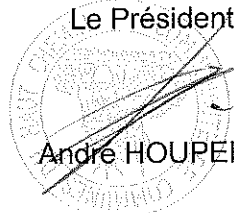
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE la mise en place de la recyclerie à la déchetterie pour EMMAUS

REGROUPEMENT DES EPCI

Le Président expose au conseil communautaire le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet en CDCI du 12 octobre 2015 et donne le planning de déroulement des différentes phases pour arriver au schéma définitif.

Pour extrait conforme,
AVANCY, le 15 octobre 2015
Le Président,


André HOUPERT.